

**Thème : relation avec les parents****Exposé du cas**

À l’issue d’un conseil de classe, les parents d’un élève vous demandent un rendez-vous pour comprendre la nature des difficultés de leur enfant et la faiblesse de ses résultats.

Lors du rendez-vous, ils expliquent que celui-ci est toujours angoissé lorsqu’il y a un devoir et qu’il perd ses moyens. Ils précisent que les résultats ne reflètent pas le travail fourni par leur enfant.

**Question**

Comment proposez-vous d’agir face à une telle situation ?

**Documentation fournie avec le sujet**

*Document 1 : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République (extraits)*

Pour garantir la réussite de tous, l’école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s’enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.[...]

Les enseignants tiennent informés les parents d’élèves et les aident à suivre la scolarité de leurs enfants.[...]

La promotion de la “coéducation” est un des principaux leviers de la refondation de l’école. Elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l’action éducative dans l’intérêt de la réussite de tous les enfants.

*Document 2 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation, bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013. (extrait)*

Coopérer avec les parents d’élèves :

- oeuvrer à la construction d’une relation de confiance avec les parents.
- analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d’identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l’élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d’élèves.